



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Pau, le **16 MARS 2020**

Service Gestion et Police de l'Eau

**Affaire suivie par :** Marie-Agnès Correia  
**Téléphone :** 05 59 80 87 58  
**Courriel :** ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr  
**Réf :** SB/LET200396

Lettre recommandée avec AR n°2C 140 877 9384 7

Monsieur le Président,

À la suite de notre courrier du 21 janvier 2020 et sans réponse de votre part dans les délais impartis, concernant la réhabilitation et extension de la station d'épuration de Denguin, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
et de la mer,  
l'adjointe à la cheffe du service gestion et  
police de l'eau

Aurélie Birlinger

Syndicat Mixte Eau et Assainissement  
des trois Cantons  
40 rue Marcel Dassault  
BP 38  
64170 ARTIX

**Copie :**

- Monsieur le maire de Denguin,
- Monsieur le président du syndicat mixte eau et assainissement des trois cantons,
- Madame la directrice de l'agence régionale de la santé – délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la directrice de l'agence de l'eau – délégation Adour et Côtiers,
- Monsieur le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité,
- Monsieur le président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques